Pour tous renseignements relatifs à l'arrivée de la fibre sur la commune,

vous pouvez consulter le site **www.thd64.fr**

Â

La première étape est de vérifier son éligibilité à la fibre optique. Pour cela, on réalise un test sur le site fournisseurs d'accès à internet, en rentrant son adresse exacte. L'usager doit ensuite choisir une offre de box parmi celle des opérateurs disponibles. On compare généralement les box selon le débit maximal, le prix, la durée d'engagement ainsi que les options incluses. Des forfaits mobiles à prix promotionnel sont habituellement disponibles pour les clients qui souscrivent à une box.